

Postulat concernant la réduction du nombre de conseillers municipaux

Durant les dernières décennies, la commune de St-Maurice a beaucoup évolué, dans sa taille et dans ses services à la population et il est maintenant acquis qu'elle fait face à des problématiques que rencontrent les villes de taille importante. Ces problématiques s'accroissent et requièrent des connaissances techniques, juridiques ou opérationnelles de plus en plus pointues.

Nous arrivons à un stade où ces lacunes ne peuvent plus être compensées par des heures de politique prises sur les occupations professionnelles, les loisirs et les weekends.

Il faut prendre en compte l'évolution de la gestion d'une collectivité publique. En effet, les affaires courantes et les projets se complexifient et demandent une meilleure appréhension des dossiers. La structure actuelle du conseil municipal, avec onze dicastères, n'est plus efficace car beaucoup trop partitionnée.

Le présent postulat demande au conseil municipal de mettre en place une commission en charge d'analyser la réduction du nombre de conseillers municipaux et une réorganisation de l'administration communale afin de garantir le bon fonctionnement du ménage communal.

Il s'agira notamment d'étudier la possibilité de procéder à une diminution du nombre de conseillers sans nécessairement augmenter la charge de travail (estimée actuellement à 20%) afin de ne pas professionnaliser le rôle de conseiller municipal et d'étudier la possibilité de procéder à une réallocation des tâches :

- le conseiller municipal, comme son nom l'indique, a un rôle de conseil, de représentation et d'organisation.
- parmi les 11 conseillers en place actuellement, la plupart effectuent des tâches qui ne sont pas toujours en adéquation avec la fonction de conseiller municipal, notamment les tâches opérationnelles.
- l'administration communale va donc devoir prendre en charge les tâches qui étaient faites auparavant par certains conseillers. Cette redistribution des tâches assurera une bonne transition lors des changements dus aux élections et permettra également aux conseillers municipaux de s'appuyer sur des spécialistes ou des professionnels reconnus.
- les collaborations intercommunales sont déjà en place pour certains domaines, la tendance est plutôt à développer ce genre de collaboration. Une administration plus étoffée permettrait de mettre en place une structure qui serait prête à accueillir ce genre de collaboration et ainsi ne pas augmenter les coûts.

La plupart des conseillers actuels continuent leur activité professionnelle sur la base d'un 100% et doivent négocier avec des employeurs toujours plus réticents. Une activité professionnelle à 100% fait déborder les heures de politique sur les loisirs et la famille.

Un temps limité consacré à la chose publique d'une part, et augmentation de la complexité et de la quantité d'informations à absorber de l'autre, cela devient difficile à gérer. Le traitement de ces tâches administratives par l'administration communale et un vrai temps partiel (90% par exemple), avec un vrai salaire, permettraient finalement d'ouvrir le conseil municipal à d'autres types de profession et pas seulement aux retraités, aux indépendants ou aux patrons. De plus, ce temps partiel (par exemple un vendredi sur deux) pourrait compenser les

nombreuses séances et représentations ayant lieu le week-end, aux dépens des loisirs et de la vie de famille.

Une diminution du nombre de conseillers devrait :

- ...augmenter la responsabilité des élus (et aussi leur pouvoir décisionnel)
- ...diminuer le nombre de dicastères et éviter une ségrégation des tâches trop importante qui dilue l'information et ralentit le processus de décision.
- ...favoriser une meilleure rémunération des conseillers permettant un vrai temps partiel (80-90%)
- ...responsabiliser d'avantage les cadres de l'administration et augmenter leur motivation
- ...faciliter les liens entre le président de commune, les conseillers et l'administration communale

Le groupe PDC pense que cette période de mi-mandat est le moment idéal pour se pencher sur la question de réduction du nombre de conseillers municipaux et espère qu'une réponse de la municipalité pourra lui être donnée pour la session de juin 2019.

Pour le groupe PDC

Damien Coutaz, président du conseil général

